

tario, le très honorable Arthur Meighen a connu la défaite. Nous étions alors en guerre, nous nous battions contre l'Allemagne et la situation ne s'annonçait pas aussi favorable qu'elle l'est aujourd'hui. La population canadienne a répudié tous ceux qui préconisaient la conscription pour le service outre-mer. Dans certaines régions de notre pays, les esprits ont quelque peu changé, non à cause de la situation, non parce que le Canada ne réalise pas un effort maximum pour assurer la victoire, non parce que nous avons refusé de faire notre part; mais en raison d'une propagande appropriée.

Ils comprendront, après la guerre, dans quelle position les ont placés certains de leurs concitoyens que je ne trouve pas dignes du titre de bons Canadiens. Après la présente guerre, tout comme après 1917, ils mesureront l'étendue de leur erreur. Nous savons qu'en 1917, l'esprit de la population a été empoisonné comme il l'est encore aujourd'hui. Ceux qui se rappellent les débats qui ont alors eu lieu dans cette enceinte, se souviennent que l'on a eu recours aux mêmes arguments, aux mêmes raisonnements et aux mêmes propositions. Cependant, quelques mois seulement après la guerre, l'opinion publique a compris que cette propagande l'avait trompée; et, depuis 1917, les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, ont tenu la chose pour un désastre abominable, bien que, comme aujourd'hui, nombre de Canadiens en fussent les protagonistes.

Les Canadiens ont été induits en erreur et mal renseignés. Lorsqu'ils ont compris qu'ils avaient été les victimes de la propagande, ils ont enregistré leurs votes contre ceux qui avaient appliqué la conscription. La même chose se produit aujourd'hui; l'histoire se répète, parce les conditions sont encore les mêmes.

Naturellement, je l'admets, aujourd'hui comme en 1917, il y a au pays nombre de tenants de la conscription. Mais ils le sont pour les mêmes raisons qu'ils l'étaient alors, parce qu'ils ont été mal dirigés et trompés par la propagande. On peut en prendre ma parole, quelques mois après la victoire, nous assisterons aux mêmes réactions, car c'est la même situation exactement qui se répète. Alors, le Gouvernement apparaîtra rabaisé aux yeux de tous les véritables Canadiens parce qu'on se rendra compte qu'il a fait faillite, qu'il s'est laissé fourvoyer, par crainte de certains Canadiens désireux de le mettre en mauvaise posture, de faire le jeu de la politique de la façon la plus mesquine, et rien de plus.

Je prie le Gouvernement de revenir sur sa décision pendant qu'il en est encore temps. Rien ne sert d'ajouter une goutte d'eau à l'océan. Que peuvent faire une poignée de

[M. Fournier.]

Canadiens dans une guerre moderne? Mais que signifie la conscription pour le peuple canadien? Nous le verrons après la fin du conflit, comme nous l'avons vu après la guerre de 1914-1918. Nous n'avons pas oublié la première loi de conscription, nous n'oublierons pas la seconde.

Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'avoir parlé trop longtemps et peut-être trop énergiquement. Je vous prie de le croire, dans tout ce que j'ai dit, c'est mon cœur qui a parlé par ma bouche. J'agirai comme je viens de l'indiquer, car au plus intime de mon être, j'ai la conviction que, de la sorte, je sers mieux mon pays dans les circonstances actuelles.

(Texte)

M. JOSEPH LAFONTAINE (Mégantic-Frontenac): Monsieur l'Orateur, si je me lève aujourd'hui pour prendre part au débat, ce n'est pas avec l'intention de retarder les délibérations en cours devant cette Chambre, mais bien pour faire connaître les motifs qui me guideront pour le vote que je serai appelé à donner, soit sur la motion principale, soit sur l'amendement du parti progressiste conservateur, soit sur le sous-amendement proposé par l'honorable député de Mercier (M. Jean).

L'amendement du parti progressiste conservateur se lit comme suit:

Cette Chambre est d'avis que le Gouvernement ne s'est pas assuré de renforts entraînés en nombre suffisant et continu en obligeant tous ceux qui ont été mobilisés à l'heure actuelle sous l'empire de la L.M.R.N., ou qui le seront plus tard, à servir sur tout théâtre de guerre et n'a pas réussi à garantir l'égalité de service et de sacrifice.

Monsieur l'Orateur, si cet amendement était adopté, cela voudrait dire que toutes les recrues, actuellement ou ultérieurement mobilisées en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, seraient appelées à servir sur n'importe quel théâtre de guerre, que ce soit aux Indes, en Chine ou aux Iles Philippines, en plus de ceux de l'Europe où nous avons des troupes actuellement au combat. Il est malheureux que l'on ait cru bon de proposer un tel amendement. Je crois que, dans les circonstances présentes, loin de contribuer à l'unité nationale, cet amendement tend à la disloquer et, s'il en est ainsi, contribuera inévitablement à diminuer notre effort de guerre, au lieu de le maintenir ou de l'accroître.

Je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que toute cette campagne sur la conscription me semble être l'œuvre d'un groupe qui tente de s'emparer du pouvoir sur cette question de conscription, dans laquelle campagne la province de Québec servirait pour diviser le